

Plan d'études pour l'obtention du

Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité

option
enseignement

Accepté par la Faculté des sciences et de médecine le 19.03.2007
Version révisée du 27.05.2019

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
1 GÉNÉRALITÉS	3
1.1 Titres universitaires et voies d'études	3
1.2 Accès aux études	3
1.2.1 Test des capacités physiques et motrices	3
1.2.2 État de santé	3
1.3 Structure générale des études	4
1.4 Compétences acquises	4
1.5 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS.....	4
1.6 Langues d'enseignement.....	5
1.7 Ethique scientifique.....	5
1.8 Règlements et informations complémentaires.....	5
2 BACHELOR OF SCIENCE, (BSC-SPORT-E).....	6
2.1 La première année d'études	6
2.1.1 Unités d'enseignement de la première année	6
2.1.2 Contenu des UE de la première année.....	7
2.1.2.1 Formation scientifique	7
2.1.2.2 Formation pratique – méthodologique.....	8
2.2 La deuxième et la troisième année d'études	9
2.2.1 Contenu des UE de la 2 ^e et de la 3 ^e année.....	9
2.2.1.1 Formation scientifique	9
2.2.1.2 Formation pratique – méthodologique.....	10
2.3 Examens	10
2.4 Formation pratique – méthodologique	11
2.4.1 Tableau de synthèse des unités d'enseignement.....	11
Remarque :	11

1 Généralités

Ce plan d'études contient toutes les informations nécessaires aux étudiant-e-s qui souhaitent entreprendre des études en sciences du sport et de la motricité à l'Université de Fribourg. Il est soumis aux conditions du *Règlement du 2 février 2004 pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science de la Faculté des sciences et de médecine* (appelé ci-après règlement).

1.1 Titres universitaires et voies d'études

La Faculté des sciences et de médecine décerne, aux étudiant-e-s qui ont accompli avec succès leurs études, le titre officiel suivant :

- **Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, Université de Fribourg** option : enseignement (appelé ci-après BSc-Sport-E)

La voie d'études du BSc-Sport-E offre une formation de base dans les sciences du sport et de la motricité et permet l'acquisition d'une seconde branche d'enseignement au degré secondaire I ou II. Les connaissances générales et la méthodologie qu'elle apporte constituent un bagage nécessaire pour des orientations professionnelles variées en liens avec l'enseignement de l'éducation physique et du sport à l'école. Le BSc en sciences du sport et de la motricité permet la poursuite des études scientifiques plus approfondies conduisant à différents types de MSc en sciences du sport.

1.2 Accès aux études

Tous les titulaires d'un diplôme de maturité fédérale ou d'un titre jugé équivalent sont admis aux études de BSc-Sport-E (voir Art. 6 du règlement).

L'inscription **sous réserve** se fait au Service d'admission et d'inscription (SAI). L'inscription devient **définitive** après le test des capacités physiques et motrices et avec la confirmation d'un bon état de santé.

1.2.1 Test des capacités physiques et motrices

L'étudiant-e qui choisit le BSc-Sport-E est astreint à un test de ses capacités physiques et motrices (voir <http://www3.unifr.ch/med/fr/studies/bachelor/sport/tkmf.html>). La réussite de ce test est une condition à l'admission définitive dans ce programme d'études.

Cependant, la capacité d'accueil des installations sportives étant limitée, le nombre de nouvelles places d'études est fixé à 50 par année. Conformément à l'ordonnance cantonale (<http://www3.unifr.ch/apps/legal/fr/document/784364>), si le nombre de candidat-e-s ayant réussi le test des capacités physiques et motrices est supérieur au nombre de places d'études disponibles, celles-ci sont attribuées selon l'ordre des résultats obtenus au test.

1.2.2 État de santé

Lors des séances d'information avec le conseiller ou la conseillère d'études, l'étudiant-e sera orienté-e sur les exigences physiques de ces études. Il lui sera demandé d'attester de son état de santé et de fournir un certificat médical.

1.3 Structure générale des études

Les études de BSc sont composées d'**unités d'enseignement (UE)** telles que les cours, les séminaires, les exercices, les workshops, les cours avec travaux pratiques, etc. À chaque UE est associé un nombre de **points ECTS** (*European Credit Transfer System*) transformables par des évaluations (p. ex. des épreuves) en crédits ECTS. Les études de BSc requièrent l'acquisition de 180 crédits ECTS (6 semestres).

Les études de BSc-Sport-E se composent d'une branche principale de 120 ECTS et d'une branche complémentaire de 60 ECTS. La **branche principale** se compose en première année des UE de la partie scientifique et pratique – méthodologique. Ces UE de la première année sont complétées dans les deux années suivantes par de nombreux cours dans le domaine des sciences du sport et de la motricité. Pour cette option enseignement, l'étudiant-e choisira une **branche complémentaire** inscrite au catalogue des branches enseignables au degré secondaire I ou II.

Le plan d'études prévoit des UE sous diverses formes :

- Les **cours** initient à la rigueur et à la démarche scientifique. Ils permettent d'acquérir les connaissances nécessaires et de comprendre les concepts fondamentaux.
- Les **séminaires** aident à approfondir, travailler et appliquer la théorie. Les étudiants reçoivent de la documentation sur des sujets ou des thèmes spécifiques et ils préparent des présentations. L'objectif est d'approfondir la théorie, mais aussi d'acquérir la méthode pour se familiariser de façon indépendante avec un thème afin d'effectuer des recherches documentaires et apprendre l'enseignement didactique de la technique de présentation.
- Les **workshops** ont pour but de renforcer l'articulation théorie-pratique au travers de collaborations entre scientifiques et praticiens du sport. Sur la base des éclairages théoriques l'étudiant-e se verra confier un travail d'observation et d'analyse de comportements moteurs dans le cadre d'activités motrices choisies.
- Les **cours avec travaux pratiques** portent sur l'étude et la pratique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

1.4 Compétences acquises

Avec l'obtention d'un **BSc en sciences du sport et de la motricité**, l'étudiant-e aura consolidé ses bases scientifiques et acquis une connaissance générale et une vision large de sa branche principale. Il aura développé une faculté de synthèse et une pensée critique qui lui permettront d'aborder des études approfondies ou une spécialisation dans son domaine.

Avec l'acquisition d'une **branche complémentaire** dans le cadre de son BSc, l'étudiant-e aura développé une ouverture à l'interdisciplinarité, lui facilitant à l'avenir le dialogue et la collaboration avec des spécialistes d'autres disciplines.

Grâce à une **formation bilingue** intégrée, l'étudiant-e aura enrichi son vocabulaire spécifique dans deux langues et acquis la capacité de dialoguer, dans ses branches d'études, avec des spécialistes aussi bien en français qu'en allemand.

1.5 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS

L'acquisition des crédits ECTS passe par trois étapes : l'évaluation des UE, le regroupement des UE en paquets de validation et la validation des crédits ECTS. D'une manière générale, chaque unité d'enseignement (UE) est évaluée individuellement.

L'**évaluation** des cours, des séminaires et des cours avec travaux pratiques se fait par des épreuves orales, écrites ou pratiques. Les modalités d'examen et la durée des épreuves sont fixées dans l'annexe au plan d'études *Modalités d'évaluation des UE des sciences du sport*.

L'évaluation des exercices, des travaux pratiques et des workshops se fait suivant des critères (nombre de rapports rendus, travail écrit, exposé, etc.) communiqués en début de semestre. Un résultat suffisant de l'évaluation des exercices, des travaux pratiques et des workshops est exigé pour être admis à l'épreuve du cours correspondant.

Les épreuves se déroulent durant trois sessions d'examens (printemps, été, automne) à l'exception des épreuves pratiques, évaluées en principe à la fin du cours. L'étudiant-e, sauf autorisation spéciale, doit s'être présenté-e à l'épreuve du cours de niveau II avant de suivre le cours de niveau III.

Pour chaque épreuve, l'étudiant-e s'inscrit dans les délais prescrits au Décanat de la Faculté des sciences et médecine par l'intermédiaire du portail d'étudiant-e-s MyUniFR (<https://my.unifr.ch>). L'épreuve porte sur la matière de l'UE telle qu'elle a été enseignée la dernière fois. En cas d'exception, celle-ci sera communiquée par le Département et/ou par l'enseignant responsable. L'échelle des notes s'étend de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Une épreuve dont la note est inférieure à 4 peut être répétée une seule fois au plus tôt lors de la session d'examens suivante.

Les **paquets de validation** regroupent plusieurs UE qui peuvent être évaluées séparément. Le nombre de paquets est fixé par l'Art. 18 du Règlement et leur contenu est précisé par ce plan d'études.

La **validation des crédits ECTS** (Art. 19 du Règlement) consiste à transformer les points ECTS attribués à chaque UE en crédits ECTS pour autant que :

- La moyenne pondérée des notes des épreuves du paquet de validation soit d'au moins 4.0. La pondération est fournie par le nombre de points ECTS attribué aux UE d'une épreuve.
- Les critères d'évaluation des UE non examinées (travaux pratiques, exercices, etc.) aient été remplis.
- Il n'y ait aucune note égale à 1.

On dira dans ce cas que le paquet est validé et que les points ECTS sont transformés en crédits. À ce stade, sur demande de l'étudiant-e et après paiement de la taxe d'examen, une attestation indiquant les résultats des évaluations et le nombre de crédits acquis sera délivrée par le Décanat (Art. 22 du Règlement).

1.6 Langues d'enseignement

Les enseignements des études de BSc sont donnés en français ou en allemand. Toutefois, l'étudiant-e a toujours la possibilité de s'exprimer dans l'une ou l'autre de ces langues. Les examens, les présentations et les travaux écrits peuvent être effectués, au choix, en français ou en allemand.

1.7 Ethique scientifique

Les principes d'éthique font partie intégrante de la formation scientifique. Les règles internationalement admises doivent être respectées lors de l'élaboration et la rédaction de tout travail scientifique (projet, séminaire, rapport, etc.). En particulier, toute source externe d'information (articles, communications orales, page web, etc.) doit être correctement citée.

1.8 Règlements et informations complémentaires

De plus amples informations sur les études en sciences du mouvement et du sport se trouvent dans les documents sur la page <https://www3.unifr.ch/scimed/plans>. Ils sont également disponibles sur le site web de la section Médecine (<https://www3.unifr.ch/med/fr/>) ainsi qu'au Secrétariat des sciences du mouvement et du sport, Université de Fribourg, Bd de Pérolles 90, CH-1700 Fribourg.

2 Bachelor of Science, (BSc-Sport-E)

[Version 2018, paquets de validation : PV-SSP.0000002, PV-SSP.0000003]

Le programme du BSc-Sport-E s'étend sur 3 ans d'études à plein temps et équivaut à 180 crédits ECTS. Il comprend la branche principale à 120 crédits ECTS et une branche complémentaire à 60 crédits ECTS.

2.1 La première année d'études

Un des buts poursuivis en première année d'études en sciences du sport et de la motricité est d'assurer la meilleure transition possible entre le gymnase et l'Université. Afin de permettre à l'étudiant-e de pouvoir vérifier ses capacités et bien s'assurer de son intérêt pour cette option, les UE de cette année ont été regroupées en un premier paquet de validation. Ce premier paquet de validation est identique à celui du BSc-Sport option santé-performance-recherche.

2.1.1 Unités d'enseignement de la première année

Code	Unité d'enseignement	semestre	h. tot.	ECTS
Formation scientifique				
SMO.00630	Anatomie descriptive	SA	28	3
SPY.00110	Physiologie et physiopathologie des grandes régulations, partie I	SA	28	3
SPY.00111	Physiologie et physiopathologie des grandes régulations, partie II	SP	28	3
SSP.00600	Psychologie du sport (cours)	SA	28	3
SSP.00604	Psychologie du sport (séminaire)	SA	28	3
SSP.00625	Systèmes sensoriels et perception (cours)	SP	28	3
SSP.00626	Systèmes sensoriels et perception (workshop)	SP	14	2
SSP.00700	Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I (cours)	SA	28	3
SSP.00702	Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I (séminaire)	SP	28	3
SSP.00760	Biomécanique du mouvement I (cours)	SP	28	3
SSP.00765	Biomécanique du mouvement I (workshop)	SP	14	2
SSP.00770	Anatomie fonctionnelle spécifique au sport (cours)	SP	28	3
SSP.00772	Anatomie fonctionnelle spécifique au sport (workshop)	SP	14	2
SSP.00792	Méthodes quantitatives de recherche, cours de base	SA	28	3
SSP.00793	Introduction au travail scientifique (séminaire)	SA	28	3
			42	

Formation pratique-méthodologique				
SSP.00780	* Approche systémique du jeu	SA	14	1
SSP.00789	* Approche théorique des sports de neige §	SA	14	1
SSP.00801	* Basketball I	SA	28	1
SSP.00807	* Basketball II	SP	28	2
SSP.00812	* Gymnastique aux agrès I	SA	28	1
SSP.00813	* Gymnastique aux agrès II	SP	28	2
SSP.00825	* Natation sportive I	SA	28	1
SSP.00821	* Natation sportive II §§	SP	28	2
SSP.00831	* Athlétisme I	SA	34	1
SSP.00832	* Athlétisme II	SP	34	2
SSP.00834	* Ski alpin §§§	Hors sem., 7j		2
SSP.00836	Snowboard §§§	Hors sem., 7j		2
SSP.00851	* Fitness en musique I	SA	28	1
SSP.00852	* Fitness en musique II	SP	28	2
				19

§ La validation du cours SSP.00789 est une condition d'accès à l'examen théorique des cours SSP.00834, SSP.00836 et SSP.00837. Il est donc vivement conseillé de suivre ce cours en parallèle des cours SSP.00834, SSP.00836 ou SSP.00837.

§§ L'obtention du Brevet I ou du « Brevet plus pool » de la société suisse de sauvetage est une condition requise pour se présenter aux épreuves d'examens de l'UE SSP.00821.

§§§ Le ski alpin peut être remplacé par le snowboard comme UE obligatoire pour le DAES I ou le DEEM.

Remarque : Les unités d'enseignement précédées d'un astérisque « * » sont obligatoires pour ceux qui se destinent à l'enseignement dans les écoles du degré secondaire I ou II.

2.1.2 Contenu des UE de la première année

2.1.2.1 Formation scientifique

- Le cours d'*Anatomie descriptive* (SMO.00630) aborde l'étude du squelette et des systèmes locomoteur, circulatoire, respiratoire et digestif.
- Le cours *Physiologie et physiopathologie des grandes régulations, parties I et II* (SPY.00110, SPY.00111), donné sur deux semestres, traite des grands systèmes fonctionnels du corps humain (généralités, cardiovasculaire, rénal, respiratoire, digestif et endocrinien) sous l'angle des mécanismes de régulation physiologique, avec une introduction à des situations physiopathologiques.
- La *Psychologie du sport* (SSP.00600) présente les déterminants motivationnels de la performance ainsi que les facteurs émotionnels susceptibles de l'altérer. Spécifiquement, l'objectif est de fournir des bases théoriques permettant de mieux comprendre les origines du comportement (besoins, désirs, buts, objectifs) et de savoir repérer et traiter les éventuels obstacles motivationnels et/ou émotionnels à l'apprentissage et à la performance.
- Le cours des *Systèmes sensoriels et perception* (SSP.00625) présente les organes sensoriels et les structures nerveuses qui sous-tendent notre perception de l'espace et des déplacements relatifs entre le corps et l'environnement. L'accent est mis sur l'ensemble des processus qui conduisent de la détection et "transduction" de signaux "physiques" à notre perception et nos représentations du monde qui nous entoure.
- Le cours de *Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I* (SSP.00700) traite principalement des différentes catégories, courants, stades et stratégies d'apprentissage, des conduites-types des individus face à des situations sportives nouvelles, des facteurs influençant l'apprentissage moteur.
- Le cours de *Biomécanique du mouvement I* (SSP.00760) comprend les notions fondamentales de la biomécanique relatives à l'étude des habiletés motrices dans différents sports. Les éléments de base de physique sont introduits selon les besoins.

- Le cours d'*Anatomie fonctionnelle spécifique au sport* (SSP.00770) aborde l'étude fonctionnelle (mobilité-stabilité-contraintes) des unités corporelles sollicitées dans l'exécution de tâches motrices.
- Le cours *Méthodes quantitatives de recherche, cours de base* (SSP.00792) présente les différents outils et méthodes permettant de résumer / synthétiser des données et d'établir des liens entre des variables. Un accent tout particulier est mis sur les relations entre les différents types de variables et d'échelles, et les représentations graphiques, indices de tendance et indices de dispersion auxquelles elles renvoient. Le cours présente également les méthodes et indices permettant de mesurer la liaison entre deux variables.
- Le séminaire *Introduction au travail scientifique* (SSP.00793) a pour but de fournir à l'étudiant-e les connaissances et les outils nécessaires à la rédaction d'articles scientifiques et celles des travaux.

2.1.2.2 Formation pratique – méthodologique

Les **cours avec travaux pratiques** portent sur l'étude technique et la pratique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par la pratique des activités physiques et sportives ;
- l'analyse des habiletés motrices par l'utilisation de concepts, de modèles d'analyse ;
- l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle propre à chaque APS ;
- la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité régissant la pratique des sports étudiés.
- Pour chaque UE, un descriptif détaillé, en particulier des objectifs d'apprentissage, est disponible dans le programme de cours (<https://www.unifr.ch/timetable>).

2.2 La deuxième et la troisième année d'études

Durant la 2^e et la 3^e année d'études, à côté des unités d'enseignement de la branche principale, l'étudiant-e devra aussi suivre les UE de la branche complémentaire à 60 crédits ECTS qu'il ou elle a choisie. Les évaluations de toutes ces UE sont distribuées sur les 2 ans. Il appartient à chacun-e de les répartir régulièrement dans le temps afin de pouvoir terminer les études de BSc dans les 3 ans prévus.

Code	Unité d'enseignement	semestre	h. tot.	ECTS
Formation scientifique				
SSP.00610	Physiologie de l'exercice physique (cours)	SA	28	3
SSP.00613	Physiologie de l'exercice physique (workshop)	SA	14	2
SSP.00640	Introduction à la pédagogie du sport	SA	28	3
SSP.00710	Théorie des principes d'entraînement I (cours)	SA	28	3
SSP.00712	Théorie des principes d'entraînement I (séminaire)	SP	28	3
SSP.00740	Sociologie du sport (cours)	SP	28	3
SSP.00741	Sociologie du sport (séminaire)	SP	28	3
SSP.00751	Traumatologie et prévention en sport	SA	28	3
				23
Formation pratique – méthodologique				
Cette formation se compose, pour un total de 36 crédits ECTS , d'unités d'enseignement obligatoires et à choix. Les unités d'enseignement précédées d'un astérisque sont obligatoires pour ceux qui se destinent à l'enseignement dans les écoles du secondaire I ou II.				
(Voir tableau de synthèse en annexe)				36

En 2^e année, l'étudiant-e peut commencer à suivre certaines UE d'une branche complémentaire de 60 crédits ECTS. Ces UE proposées par le ou les départements concernés sont spécifiées dans les *Plans d'études des branches complémentaires* (voir <http://www3.unifr.ch/scimed/fr/plans/minor>). L'étudiant-e doit s'informer suffisamment tôt sur le programme afin de pouvoir établir au mieux l'horaire des UE de la branche complémentaire.

2.2.1 Contenu des UE de la 2^e et de la 3^e année

2.2.1.1 Formation scientifique

- Le cours de *Physiologie de l'exercice physique* (SSP.00610) traite du système neuromusculaire et des principaux facteurs de la production de force, du métabolisme énergétique et de la régulation hormonale, des systèmes cardiovasculaire et respiratoire, et aborde leurs adaptations à l'exercice et à l'entraînement.
- La pédagogie du sport porte sur les relations entre les activités physiques et sportives et l'éducation. Ce cours d'*Introduction à la pédagogie du sport* (SSP.00640) présente les bases théoriques d'une pratique sportive éducative. Il puise dans les sciences de l'éducation au sens large pour dégager des méthodes d'enseignement les plus pertinentes et les plus adaptées à l'éducation physique.
- La *Théorie des principes d'entraînement I* (SSP.00710) aborde les notions de bases des paramètres de la performance en vue d'une planification générale d'entraînement.
- Le séminaire *Théorie des principes d'entraînement I* (SSP.00712) aborde les déterminants de la performance en relation avec la planification et le suivi d'entraînements personnels.
- La *Sociologie du sport* (SSP.00740) traite du sport et ses enjeux identitaires, des pratiques sportives en regard avec l'évolution des classes sociales, de l'histoire des jeux en sport, des valeurs et des idéologies dans les JO, de l'idéal sportif au dopage de l'individu, du sport moderne et des pratiques « fun », des pratiques interculturelles, du processus d'identification au champion, du sport en regard avec nos civilisations.

- Le cours de *Traumatologie et prévention en sport* (SSP.00751) étudie d'une part les principales blessures inhérentes à l'activité sportive, leurs causes, les interventions d'urgence et les traitements adéquats ; d'autre part la prévention et la sécurité à mettre en œuvre dans l'enseignement des pratiques sportives des différents domaines d'action.

2.2.1.2 Formation pratique – méthodologique

Les **cours avec travaux pratiques** portent sur l'étude et la pratique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par la pratique des activités physiques et sportives ;
- l'analyse des habiletés motrices par l'utilisation de concepts, de modèles d'analyse ;
- l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle propre à chaque APS ;
- la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité régissant la pratique des sports étudiés ;
- Pour chaque UE, un descriptif détaillé est disponible dans le programme de cours (<http://www3.unifr.ch/timetable>) avec en particulier un descriptif des objectifs d'apprentissage.

2.3 Examens

Le **paquet de validation BP1** regroupe l'ensemble des UE de la première année et donne droit à 61 crédits ECTS. Pour que le paquet BP1 soit validé, il faut en outre que les cours SSP.00789, SSP.00812, SSP.00825 et SSP.00831 aient été jugés comme réussis.

Il est impératif que les UE de la première année soient validées à la fin du 4^e semestre¹. Si tel n'est pas le cas, les études en sciences du sport et de la motricité ne peuvent définitivement plus être poursuivies.

Le **paquet de validation BP2** regroupe les UE de 2^e et 3^e années de la branche principale et donne droit à 59 crédits ECTS.

Lorsque l'étudiant-e a comptabilisé trop de crédits de la formation pratique-méthodologique pour la validation de son paquet, les crédits excédentaires seront transférés dans un autre paquet de validation selon l'ordre chronologique des dates d'examen, pour autant qu'un tel autre paquet le permette.

Le paquet de validation BC60 regroupe les UE de la branche complémentaire qui sont évaluées suivant le plan d'études de cette branche. Il donne droit à 60 crédits ECTS. Une branche complémentaire non réussie peut être remplacée par une autre branche complémentaire.

Paquets de validation

1 ^e année	Paquet de validation BP1 Formation scientifique, 42 ECTS + Formation pratique, 19 ECTS	
2 ^e année et 3 ^e année	Paquet de validation BP2 Formation scientifique SSM, 23 ECTS Formation pratique SSM, 36 ECTS	Paquet de validation BC60 60 ECTS Branche complémentaire

La validation des paquets BP1, BP2, BC60 donne droit au titre de **Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, option enseignement, Université de Fribourg (BSc)**.

¹ La session d'examens de septembre qui précède la rentrée académique fait partie du semestre de printemps.

2.4 Formation pratique – méthodologique

2.4.1 Tableau de synthèse des unités d'enseignement

L'étudiant-e choisit 36 crédits ECTS parmi les unités d'enseignement ci-dessous.

Remarques :

- Les UE précédées d'un astérisque (*) sont obligatoires uniquement pour ceux qui se destinent à l'enseignement dans les écoles du degré secondaire I ou II.
- Pour les UE à choix, si le nombre de participants est jugé insuffisant, la direction des sciences du mouvement et du sport se réserve le droit d'annuler le cours.

Code	Unité d'enseignement	semestre	h. tot.	ECTS
SSP.00788	* Approche sécuritaire des pratiques sportives	SP	28	2
Domaine des sports collectifs et jeux				
SSP.00800	Badminton §	SA	28	2
SSP.00802	Uni-hockey	SP	28	2
SSP.00803	Football	SP	28	2
SSP.00804	* Volleyball I	SA	28	1
SSP.00805	* Volleyball II	SP	28	2
SSP.00808	Futsal	SA	28	2
SSP.00809	Handball §	SP	28	2
SSP.00816	* Patinage et initiation au hockey sur glace	SA	28	2
SSP.00817	Hockey sur glace	SA	28	2
SSP.00818	Tennis de table §	SA	28	2
SSP.00838	Jeux d'autres cultures	SP	28	2
Domaine de l'expression corporelle				
SSP.00810	* Danse contemporaine I	SA/SP	28	2
SSP.00811	Danse contemporaine II	SA	28	2
SSP.00819	* Danse populaire I	SA/SP	28	2
SSP.00824	Danse populaire II	SP	28	2
SSP.00823	Expression et communication par le mouvement	SP	28	2
Domaine de la gymnastique aux agrès				
SSP.00815	* Gymnastique aux agrès III	SA	28	2
SSP.00857	Équilibre et acrosport	SP	28	2
Domaine de l'athlétisme				
SSP.00839	* Athlétisme III	SP	28	2
Domaine de la natation				
SSP.00822	* Natation sportive III	SA	28	2
Domaine des sports de neige				
SSP.00834	* Ski alpin §§	Hors sem., 7j		2
SSP.00836	* Snowboard §§	Hors sem., 7j		2
SSP.00837	* Ski de fond §§	Hors sem., 7j		2

Activités outdoor

SSP.00833	Course d'orientation	SP	28	2
SSP.00835	Excursions à ski	Hors sem., 7j		2
SSP.00844	Triathlon	Hors sem., 7j		2
SSP.00846	Trekking	Hors sem., 7j		2
SSP.00855	Inline-skating	SP	28	2

Autres

SSP.00814	Escalade sportive §	SP	28	2
SSP.00845	Massage sportif §	SA	28	2
SSP.00854	Judo	SA	28	2
SSM.00002	* SHEM I (Semaines Haute Ecole de Macolin I) §§§	Hors sem., 5j		2

§ Le nombre de places pour ces UE est limité.

§§ L'étudiant-e choisit 2 engins sur les 3 (*Ski alpin, Snowboard, Ski de fond*) comme UE obligatoires pour le DAES I ou le DEEM.

§§§ *SHEM I* est une UE obligatoire organisée hors semestre par la Haute école fédérale de sport Macolin (HEFSM).